



## problème de garde d'enfants

Par **tichacha**, le **11/08/2011** à **21:16**

Bonjour,

Un ami a divorcé, il a des enfants et son ex femme ne les soigne pas de façon convenable.

Plusieurs recours auprès du jaf ont été fait mais il ne tient pas compte des preuves amenées par mon ami qui souhaite récupérer ses enfants (lettre du médecin et du pharmacien à l'appui).

Aujourd'hui il baisse les bras d'autant plus que le juge lui a [fluo] reproché de les soignés[/fluo] et à ce que me dit mon ami il lui a sous entendu qu'il devait simplement payer les pensions.

Pouvez vous m'aider à trouver une solution qui lui remontera le moral?

Merci d'avance

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **21:53**

Il fallait demander une expertise via une enquête sociale

Est-ce que les attestations étaient dans les formes légales (formalisme exigée sous peine d'exclusion de l'attestation) ?

En quoi un pharmacien peut juger des soins ?

Pourquoi le médecin des enfants n'a pas fait un signalement s'il estime les enfants en danger ?

Ce sont des questions que le JAF a du se poser.

Par **tichacha**, le **11/08/2011** à **22:06**

merci de répondre,

Alors il a fait des réclamations auprès de l'assistante sociale, le médecin également a fais une déclaration c'est la première chose que je lui est demandé.

Je suppose que pour le pharmacien c'est la non utilisation des médicaments (les enfants ont

attrapé la gale et pas ou peu de soins de la part de la mère)

En ce qui concerne les attestations je ne peux pas dire c'est un sujet très sensible pour lui donc j'en parle avec parcimonie

Par **Domil**, le **11/08/2011** à **22:45**

La gale n'a AUCUN rapport avec l'hygiène, c'est comme les poux. On croyait que c'était un problème d'hygiène, il y a 50 ans, mais plus maintenant, si c'est le seul argument du père, normal que le jaf ne le prenne pas en compte

[citation]Je suppose que pour le pharmacien c'est la non utilisation des médicaments[/citation] ce qu'un pharmacien ne peut en AUCUN cas savoir.

[citation]Alors il a fait des réclamations auprès de l'assistante sociale, le médecin également a fais une déclaration c'est la première chose que je lui est demandé. [/citation] C'est bien le médecin habituel des enfants et non le médecin du père ?

Par **tichacha**, le **12/08/2011** à **01:05**

oui, je savais que la gale n'est pas un manque d'hygiène cependant il existe des traitements pour la soigner et c'est ce que le père reproche à la mère de ne pas soigner ses enfants.

Je vous avouerais que je n'y connais pas grand chose donc si vous dites que c'est normal... je suppose que vous en savez plus que moi.

Pour le médecin je suppose encore une fois (mais je vérifierais) que c'est le médecin des enfants (à mon avis le même que le père mais une fois de plus supposition)

Merci pour vos réponses si rapides et précises...Elles me permettront de le guider au mieux

Par **Domil**, le **12/08/2011** à **14:57**

Oui, ça se soigne mais le problème est de savoir si elle ne l'a pas fait ou si ça n'a pas marché Il faut impérativement lire le jugement pour mieux comprendre

Par **tichacha**, le **12/08/2011** à **18:33**

très bien merci pour ces informations précieuses